

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Demande de subventions - Maîtrise d'œuvre des travaux de gestion du risque inondation et la régularisation du système d'endiguement sur le Doron de Belleville au Bettaix (commune des Belleville)

Séance du 11 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice	20	Date de la convocation	03 avril 2023
Nombre de Délégués présents	13	Date de l'affichage	03 avril 2023
Nombre de Pouvoirs	2		
Nombre de Délégués votants	13		
Pour	13		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 11 avril 2023 à 15h00 le Comité syndical « Animation du grand cycle de l'eau – GEMAPI » , légalement convoqué le 03 avril 2023 , s'est réuni à la salle du conseil municipal à la mairie de Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de M. Fabrice Pannekoucke, président de l'APTV.

M.CHEDAL-BORNU Jean François, suppléant CCVV, sans pouvoir ne prend pas part au vote.

COM COM	Délégués Titulaires Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
CCCT	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
CCCT	FAVRE Sandra		X		à SOLLIER Romain
CCCT	BURLET Daniel	X			
CCVA	DUNAND François	X			
CCVA	POINTET André	X			
CCVV	PULCINI Sylvain			X	
CCVV	RUFFIER LANCHE René			X	
CCVV	PIDEIL Bruno			X	
CCVV	FAVRE Jean Pierre			X	
COVA	SPIGARELLI Lucien	X			
COVA	VIBERT Christian	X			
COVA	FAVRE Didier	X			
CCHT	DESRUES Guillaume		X		à VERNAY Gérard
CCHT	FRAISSARD Jean Claude	X			
CCHT	MARTIN Patrick	X			
CCHT	LECLERCQ Mathieu			X	
CCHT	VERNAY Gérard	X			de DESRUES Guillaume
CCHT	AMET Yannick			X	
ARLYSERE	THEVENON Raphael			X	
ARLYSERE	RIEU François	X			

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

18 AVR. 2023

COM COM	Délégués Suppléants Prénom - Nom	Présent	Excusé	Absent	Procuration
CCCT	SELLIER Joseph				
CCCT	SOLLIER Romain	X			de FAVRE Sandra
CCVA	BRUNO Aurore				
CCVA	MATHIS Marc				
CCVV	CHEDAL BORNU Jean François	X			Sans Pouvoir
CCVV	SOUVY Florian			X	
COVA	PAVIET Rose			X	
COVA	SYLVESTRE Jean Louis			X	
CCHT	REGNIER Laurence			X	
CCHT	REVIAl Serge		X		
ARLYSERE	BRANCHE Philippe			X	
ARLYSERE	BURNIER FRABORET Frédéric		X		

- CCCT = Communauté de Communes Cœur de Tarentaise
- CCVA = Communauté de Communes de la Vallée d'Aigueblanche
- CCVV = Communauté de Communes Val Vanoise
- COVA = Communauté de Communes du Canton d'Aime
- CCHT = Communauté de Communes de Haute Tarentaise
- ARLYSERE

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

18 AVR. 2023

RECEPISSE

OBJET : Demande de subventions - Maîtrise d'œuvre des travaux de gestion du risque inondation et la régularisation du système d'endiguement sur le Doron de Belleville au Bettaix (commune des Belleville)

Monsieur le Président rappelle que les risques hydrauliques du Doron dans la traversée du Bettaix ont été identifiés depuis de nombreuses années. De nombreux ouvrages ont été réalisés notamment après la crue de 2008 améliorant significativement le fonctionnement hydraulique et sédimentaire du Doron et réduisant la vulnérabilité de certains enjeux. Cependant, des risques subsistent le fonctionnement de certains ouvrages reste à améliorer et des ouvrages sont aujourd'hui dégradés. Aussi, la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise (CCCT) a fait réaliser une étude de faisabilité, courant 2021-2022, qui a proposé la réalisation/ reprise d'ouvrages pour améliorer la gestion du risque inondation de ce secteur.

La CCCT a validé des principes d'aménagement proposés par le RTM début 2022 correspondant au scénario 2. Les actions préconisées au scénario 2 répondent à une logique de protection sur l'ensemble de la traversée du Bettaix (niveau de protection, cohérence d'intervention, etc.) Elles ont pour objectif de traiter les risques de défaillance des ouvrages de protection (amélioration structurelle) et permet également de faciliter le transit des crues sur certains secteurs (amélioration fonctionnelle). Il permet ainsi une protection plus étendue des enjeux jusqu'à des crues rares.

Le scénario validé présente les caractéristiques suivantes :

- Enveloppe approximative : 1 000 à 1 800 k€ ;
- Protection élargie des enjeux soit environ 60 à 70 habitations ;
- Protection à l'échelle du Bettaix pour des scénarios rares de l'ordre de Q30 pour toute la partie amont du Bettaix (50 à 60 habitations) et réduction de l'intensité des débordements pour les crues rares (Q100) soit 60 à 70 habitations au total ;
- Protection contre les érosions sur la partie aval pour des crues rares (entre les ponts 3 et 4 ; environ 10 habitations) ;
- Route d'accès au hameau protégée pour des crues rares ;
- Pérennités des murs de protection entre les ponts 3 et 4 assurées ;
- Rive gauche entre pont 1 et 2 non protégée contre les érosions.

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2023, l'APTV souhaite poursuivre ce projet et les orientations validées par la CCCT et veut :

- Engager des études pré-opérationnelles pour la gestion des risques inondations et torrentielles au droit du Bettaix (MOE en phase conception uniquement, dossiers réglementaires et notice d'évaluation des enjeux socio- économiques et environnementaux) ;
- Autoriser le système d'endiguement du Bettaix AVEC travaux non substantiels conformément au décret digue 2015- 526 du 12 mai 2015.

Ces 2 actions sont inscrites dans le Programme d'Études Préalables - Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PEP - PAPI) , voté en conseil syndical le 24 mars 2022 :

- AXE 1: « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque » - Fiche action n°1-12 :« Régularisation de systèmes d'endiguement sur la CCCT » ;
- AXE 1 : « Amélioration de la connaissance et de la conscience de risque » - Fiche action n°1 - 17 « Études pré-opérationnelles pour la gestion des risques inondations et torrentielles sur le territoire de la CCCT »

Le plan de financement de l'opération est le suivant:

DÉPENSES	Montant HT
Régularisation du système d'endiguement du Bettaix avec travaux <i>Section d'investissement (CCCT)</i>	60 000€
Etudes pré opérationnelles (en phase conception) <i>Section d'investissement</i>	60 000 €

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023
RECEPISSE

Total		120 000€
RECETTES		
Etat - FPRNM	50%	60 000€
Etat – Fonds vert	10% <i>(Taux indicatif)</i>	12 000€
Autofinancement MOA	40%	48 000€
Total		120 000€

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical Gemapi :

- APPROUVE l'opération et son plan de financement ;
- AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fond de prévention des risques naturel majeurs, du fonds vert, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles ;
- SOLLICITE l'autorisation de démarrer ces opérations par anticipation de l'obtention des arrêtés attributifs des aides,
- AUTORISE M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



Transmis à la Sous-Préfecture le
Publié le
Certifié exécutoire le

17 AVR. 2023

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE
18 AVR. 2023
RECEPISSE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.